



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Prestations de coaching privé dans le cadre de la procédure Parcoursup

Question écrite n° 16497

Texte de la question

M. Louis Boyard interroge Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur le développement des prestations de *coaching* privé dans le cadre de la procédure Parcoursup. Depuis la mise en place de Parcoursup, les entreprises de *coaching* pour « accompagner » les candidats se développent de manière exponentielle. Surfant sur l'inquiétude des parents et l'angoisse des élèves, ces structures proposent leurs services pour maximiser les chances des élèves à obtenir les formations désirées. Ces prestations facturées entre 300 euros et 1 000 euros aux familles peuvent aller de la simple arnaque à la prise en charge complète des démarches (sélection des vœux, rédaction des CV et lettres de motivation ou projets personnels). Depuis le début de l'année scolaire, de nombreux médias ont mis en lumière l'explosion de ce que certains appellent dorénavant « le marché de l'orientation ». La sélection est déjà d'une violence inouïe pour de nombreux élèves et leurs familles, comment accepter qu'elle devienne de surcroît un véritable *business* ? Que ces prestations soient réellement efficaces ou non, elles déshonorent le système scolaire et ne peuvent qu'accentuer les inégalités réelles ou ressenties. De toute évidence, de plus en plus de familles aisées y ont recours pour offrir, sans effort, un bonus de plus à leurs enfants dans la course aux places dans l'enseignement supérieur. Et s'il s'avère que ces prestations n'apportent pas réellement de plus-value, cela est tout aussi problématique pour les familles modestes qui, dans certains cas, y ont recours au prix de lourds sacrifices dans le seul espoir d'offrir un meilleur avenir à leurs enfants. Face à cette dérive, que compte faire Mme la ministre pour maintenir un minimum d'égalité entre élèves, égalité déjà largement entachée par la mise en oeuvre de Parcoursup ? Il aimerait savoir si elle envisage de réglementer ce type de pratiques ou si elle trouve tout à fait normal que des sociétés privées viennent à candidater en lieu et place des élèves.

Texte de la réponse

La procédure Parcoursup constitue depuis 2018 un progrès par rapport aux dispositifs antérieurs. Parcoursup est une plateforme qui permet aux jeunes d'accéder à toute l'offre de formation reconnue par l'État pour lutter contre l'entre-soi et apporter à tous, quel que soit le lieu de résidence, l'accès à des formations et à une information claire et utile. En 2024, ce sont plus de 23 000 formations qui sont proposées. Accessibles depuis le moteur de recherche « Parcoursup », les fiches des formations comportent de multiples informations qui permettent aux candidats de mieux connaître les formations et de faire des choix de manière éclairée. En 2023, le moteur de recherche a été repensé pour être plus simple d'utilisation et plus intuitif pour les candidats. Les fiches sont présentées autour de six rubriques afin d'en faciliter la lecture. En 2024, un comparateur de formations a été mis en place et les lycéens ont pu progressivement enregistrer leurs formations « favorites » afin de faciliter le temps venu leur choix. L'ensemble de ces mesures permet aux candidats de bénéficier d'une information plus simple, plus complète et plus transparente sur les formations. Concernant l'accompagnement à l'orientation, les ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ont mis en place, dans le cadre de la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, un ensemble de mesures destinées à accompagner les candidats dans leur parcours d'orientation au lycée. L'ambition des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est de proposer un

accompagnement par le service public, neutre, gratuit et de qualité. Ainsi, deux professeurs principaux ont été désignés en classe de terminale et des ressources spécifiques développées à leur attention. Ces actions se traduisent dans les faits comme en témoigne l'étude d'opinion 2023 : 88 % des lycéens candidats sur Parcoursup interrogés indiquent avoir bénéficié d'une aide pour préparer la phase de formulation des vœux (soit 3 points de plus qu'en 2022). Un des enjeux est de donner plus de temps au travail des lycéens sur l'orientation et à la construction progressive de leur projet d'orientation au lycée, car c'est en anticipant qu'on réduit aussi le stress du choix. Cette démarche a été engagée cette année en ouvrant la possibilité aux lycéens de 2nde et de 1^{ère} de se créer un compte afin qu'ils découvrent la diversité des formations et se familiarisent avec la plateforme et la procédure, de manière progressive et avec l'appui de leurs enseignants ou des psychologues de l'éducation nationale (PsyEN). L'accompagnement des enseignants pour leur permettre de conseiller au mieux leurs élèves dans leur projet d'orientation est une des priorités partagées par les ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. À cet effet, l'ONISEP, conjointement avec les équipes des deux ministères, développe des outils et supports pédagogiques à destination des enseignants notamment sur le fonctionnement de la plateforme Parcoursup. La production de nouveaux outils permettant une approche personnalisée, aidant les professeurs principaux à mieux accompagner leurs élèves, est au cœur de la plateforme Avenir (s), qui sera proposée à la rentrée 2024. Par ailleurs, les services du numéro vert et les équipes des services académiques d'information et d'orientation (SAIO) répondent aux questions posées par les candidats et leur famille et les accompagnent tout au long de la procédure. Cette politique active pour l'amélioration de Parcoursup et, en amont, pour le renforcement de l'accompagnement à l'orientation dans le lycée, sera poursuivie afin d'apporter un service plus personnalisé dont le lycéen pourra se saisir pour réfléchir et construire tout au long du lycée son projet de poursuite d'études.

Données clés

Auteur : [M. Louis Boyard](#)

Circonscription : Val-de-Marne (3^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16497

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Éducation et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2024](#), page 2310

Réponse publiée au JO le : [4 juin 2024](#), page 4511